Investir sur le long terme

Guide Pratique
de l'Actionnaire 2024



Des Actionnaires de tous horizons, une seule équipe !

Table des matières

Air Liquide est Supporteur Officiel en hydrogène des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ce partenariat s'inscrit dans l'ambition de Paris 2024 "d'organiser des Jeux plus responsables". Le groupe Air Liquide fournira l'hydrogène d'origine renouvelable pour alimenter une partie des véhicules de la flotte officielle et ainsi contribuer à réduire les émissions carbone de l'événement.

Air Liquide et Paris 2024 partagent une même ambition et des valeurs communes : performance, excellence, esprit d'équipe, partage et inclusion. Le défi du changement climatique est immense et se relève en équipe. Ce n'est que collectivement que nous réussirons !

Et bien sûr, nous souhaitons associer à ce collectif toutes nos parties prenantes, dont nos près de 800 000 Actionnaires individuels. Car être Actionnaire d'Air Liquide, c'est bien plus qu'un investissement financier, c'est aussi soutenir un Groupe dont on partage les idéaux et les valeurs. Tels des coéquipiers !

En cette année olympique, nous avons donc voulu célébrer la diversité de notre collectif d'Actionnaires en mettant en lumière la variété de leurs valeurs sportives à travers des portraits. Au-delà de leur singularité, ils partagent un point commun : ils portent tous le maillot Air Liquide !

Merci à nos Actionnaires Edgar T., Emmanuel B., Étienne V.E., Hubert V.E., Jean-Claude P., Kelly P., Maïté L., Mathilde B., Moshé S., Pierre J., Sébastien B., Solène C., pour leur participation.

Les champions de l'actionnariat individuel

« Dans mon sport de prédilection, l'aviron, la performance collective s'appuie sur les efforts conjugués de l'équipe. Et en tant qu'Actionnaire d'Air Liquide, je partage le même ressenti. J'ai le sentiment de pouvoir compter sur le Groupe, comme on peut compter sur un coéquipier. »

Solène C., Actionnaire depuis sept ans



Air Liquide, un leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé.

72
pays

67 800
collaborateurs

4 M
de clients
et patients

~ 800 000
actionnaires
individuels

27,6 Mds €
de chiffre d'affaires

3,1 Mds €
Résultat net
(part du Groupe)

Chiffre d'affaires 2023 Gaz & Services par géographie

Amériques
39 %

Europe
37 %

Asie-Pacifique
20 %

Moyen-Orient
& Afrique
4 %



Gaz & Services

Grande Industrie
28 %

Industriel Marchand
43 %

Santé
15 %

Électronique
9 %

Ingénierie & Construction
2 %

Marchés Globaux & Technologies
3 %

> « L'avenir sera porteur d'opportunités inédites. Ma conviction profonde est que notre Groupe saura les saisir avec détermination et audace. »

Dans un monde qui vit au rythme de crises multiples, notre Groupe a démontré encore une fois une résilience exceptionnelle. Une résilience qui lui permet de se distinguer tant par sa performance remarquable, que par son engagement envers la société. Cette résilience repose sur les nombreux atouts qui constituent les piliers de notre modèle économique, au premier rang desquels se trouvent les femmes et les hommes qui composent le collectif Air Liquide. À eux tous, je tiens à exprimer ma grande fierté.

Face aux défis simultanés auxquels notre environnement, et donc le Groupe, est confronté, tels que le changement climatique, les tensions géopolitiques, l'inflation et la hausse du prix de l'énergie, les contributions individuelles et collectives de nos collaborateurs sont d'autant plus admirables. Leur engagement a permis au Groupe d'avancer et, s'appuyant sur des capacités uniques d'innovation, d'être en pointe dans de nombreux domaines. Ceux-ci s'étendent de la transition énergétique – en particulier dans les domaines de l'hydrogène et du captage de carbone – à la création de valeur en santé avec des solutions plus personnalisées, en passant par le renforcement de notre leadership dans l'électronique et les hautes technologies.

Et ce, tout en continuant à accompagner le progrès dans de multiples secteurs industriels tels que la chimie, le verre, l'alimentaire où nos offres bas carbone font la différence, ou encore en ouvrant la voie à de nouvelles applications, par exemple dans l'impression 3D métallique ou la fabrication de batteries électriques.

Autre motif de satisfaction : le fonctionnement efficace et totalement opérationnel entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale, depuis la mise en place de notre nouvelle gouvernance courant 2022. Le renouvellement partiel du Conseil, avec l'arrivée de nouveaux administrateurs indépendants, a permis de renforcer la dynamique positive dans laquelle nous sommes engagés. L'expertise diversifiée de ses membres, son fonctionnement collégial et la pluralité des points de vue qui s'y expriment permettent d'apporter une vision éclairée à la Direction Générale et au Comité Exécutif sur l'économie, le monde et ses perspectives.

L'avenir sera, à n'en pas douter, riche en défis, mais aussi porteur d'opportunités inédites. Ma conviction profonde est que notre Groupe saura les saisir avec détermination et audace. Notre faculté de projection vers l'avenir, l'engagement de nos équipes, tout comme notre proximité avec nos clients et patients et la pleine confiance de nos actionnaires me rendent plus que jamais confiant. Avec le Conseil, nous croyons fermement dans la capacité du Groupe à poursuivre son développement et à progresser chaque jour davantage grâce à la mobilisation de chacun pour continuer à inventer l'avenir.

Benoît Potier
Président du Conseil d'administration d'Air Liquide





Jérôme Pelletan
Directeur Financier d'Air Liquide et membre du Comité Exécutif.
Il supervise également la Direction du Service Actionnaires.

La performance au service de l'avenir

« Mon rôle est de veiller à la solidité et l'autonomie financière du Groupe, pour qu'il puisse continuer à se développer dans la durée. »

La performance financière est l'un des piliers du plan stratégique ADVANCE. Comment la qualifiez-vous en 2023 ?

Elle est très solide ! Dans un environnement économique et géopolitique complexe, le Groupe a enregistré une croissance soutenue, avec une hausse du chiffre d'affaires de + 3,7 % par rapport à l'année dernière. Ce résultat est en ligne avec les objectifs de notre plan stratégique ADVANCE.

Je tiens à souligner aussi le niveau record de nos décisions d'investissement, portées notamment par l'accélération des projets de décarbonation de l'industrie partout dans le monde. Elles ont atteint un niveau record de 4,3 milliards d'euros en 2023. Cette forte dynamique est gage de croissance future pour le Groupe, ainsi que de son engagement au service des solutions climat.

> « Le Groupe a démontré une fois de plus sa capacité à délivrer une solide performance globale et à apporter des solutions qui préparent le futur. Les Actionnaires ont besoin de sens : investir dans Air Liquide, c'est soutenir une société qui propose des solutions concrètes, et où les contributions environnementales, sociales et sociétales ont toute leur place aux côtés de la performance financière. »

Nous sommes une entreprise dont l'action doit s'inscrire dans la durée. La régularité de notre performance financière permet d'avoir cette vision à long terme et de disposer des ressources nécessaires pour financer les projets d'envergure que requiert la transition énergétique. En tant que Directeur Financier, mon rôle consiste à veiller à la solidité financière du Groupe et à sa performance économique. Des conditions indispensables à sa liberté d'action.

Les enjeux sociétaux, économiques et environnementaux sont au cœur des préoccupations. Comment Air Liquide y répond ?

En effet, 2023 a été marquée par des défis climatiques, énergétiques et géopolitiques accentués, mais le Groupe a démontré une nouvelle fois la résilience de son modèle d'affaires, fondé sur la diversité des géographies et de ses activités.

Nous avons bâti le plan stratégique ADVANCE pour qu'il donne au Groupe cette résilience face aux transformations qui impactent le monde. Notre présence dans la quasi-totalité des secteurs de l'économie et la proximité avec nos clients nous permet de détecter les évolutions de marchés et de nous y adapter, tout en misant sur les marchés d'avenir, comme la mobilité hydrogène, le captage du CO_2, les hautes technologies et la santé. Dans ces secteurs porteurs, les opportunités s'accélèrent, et Air Liquide y renforce ses positions en augmentant ses investissements. Sur le plan environnemental, le Groupe poursuit sa trajectoire, en réduisant ses émissions de CO_2, ce qui lui permettra d'atteindre son objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Et pour cela, le Groupe peut s'appuyer sur l'engagement et les compétences de ses 67 800 collaborateurs.

Air Liquide aujourd'hui compte près de 800 000 Actionnaires individuels. Qu'est-ce qui fonde le lien unique entre Air Liquide et ses Actionnaires ?

Ce chiffre record est un motif de fierté pour le Groupe. Les Actionnaires individuels détiennent 34 % du capital de la Société ; c'est la proportion la plus élevée des entreprises du CAC 40. Cela montre la relation de confiance que le Groupe entretient avec ses Actionnaires individuels depuis ses origines. C'est une histoire de longue date, entretenue par une communication transparente, et que nous avons nourrie par une performance régulière envers nos Actionnaires. Je citerai un exemple : nous enregistrons un taux de rendement annualisé pour l'Actionnaire de 12,6 % par an sur 20 ans. De plus, Air Liquide mène une politique actionnariale forte qui se traduit par des avantages multiples, comme la prime de fidélité et la distribution régulière d'actions gratuites.

Air Liquide a en effet une position unique dans le paysage boursier français. Quelles sont les tendances que vous observez dans le domaine de l'actionnariat ?

Deux tendances se dégagent. Nous comptons plus de femmes ; elles représentent 39 % de nos Actionnaires en 2023. Et ceux-ci sont de plus en plus jeunes : 16 % d'entre eux ont entre 25 et 40 ans et représentent la tranche d'âge en plus forte croissance en 2023. Deux chiffres qui montrent que notre Groupe est en phase avec les attentes de la société, et notamment la volonté des plus jeunes d'investir dans une entreprise qui agit pour construire un avenir durable. Cela nous encourage à continuer d'inventer cet avenir, en prenant en compte l'intérêt de la société tout entière.



Directeur Financier
d'Air Liquide

10 bonnes raisons d'investir dans Air Liquide

Une performance solide et régulière

1. Une croissance sur le long terme

Chiffre d'affaires

27,6 Mds €

en hausse de + 3,7 % à données comparables en 2023

Résultat net (part du Groupe)

3,1 Mds €

en croissance publiée de + 11,6 %

2. Une rentabilité en progression

Bénéfice net par action

5,90 €

en croissance publiée de + 11,7 % par rapport à 2022

3. Une augmentation constante du dividende

3,20 €

Dividende par action proposé à l'Assemblée Générale du 30 avril 2024

4. Une action performante dans la durée

+ 12,6 %

Rentabilité moyenne de l'action Air Liquide détenue au nominatif au cours des 20 dernières années (taux de rendement annualisé ou TSR)

+ 35,5 %

Rentabilité moyenne de l'action Air Liquide détenue au nominatif en 2023 (taux de rendement annualisé ou TSR)

5. Des ressources optimisées

Efficacités record

466 M €

en croissance de + 23 %

6. Un Groupe qui prépare l'avenir

Décisions d'investissement record

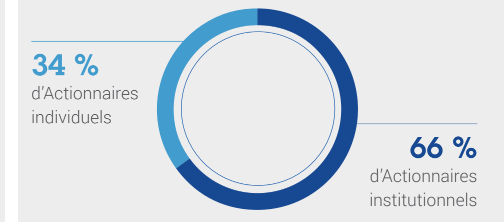
4,3 Mds €

en 2023

Un actionnariat individuel au centre de notre attention

7. Un nombre record d'Actionnaires individuels

L'actionnariat du Groupe (au 31 décembre 2023)



~ 800 000

Actionnaires individuels dont :

133 000

au nominatif pur

197 000

au nominatif administré

461 000

au porteur



« Air Liquide est une entreprise industrielle internationale, qui a le souci de la qualité et de la performance financière mais aussi extra-financière ! »



Pierre J.
Actionnaire depuis 20 ans, et son épouse

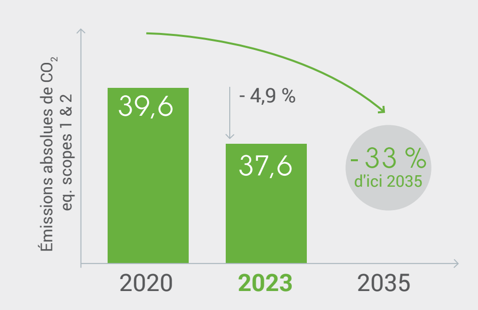


En savoir plus

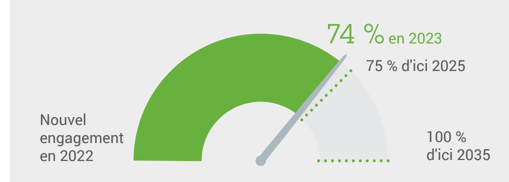
Un Groupe engagé : indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en 2023

8. Agir pour l'environnement

Objectif d'ici 2035 : réduction de – 33 % des émissions absolues de CO_2 des scopes 1 et 2 par rapport à 2020, avec un point d'inflexion aux alentours de 2025



Objectif scope 3 d'ici 2025 : 75 % de nos 50 plus gros clients engagés à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 (et 100 % d'ici 2035)



Objectif d'ici 2050 : atteindre la neutralité carbone sur toute la chaîne de valeur

9. Agir pour la santé

55 %
de patients ont suivi un plan d'accompagnement personnalisé

~ 2 M
de personnes ont eu un accès facilité à l'oxygène médical dans des pays à revenu faible et modéré depuis le lancement du programme « Access Oxygen »

10. Agir pour tous

73 %
des collaborateurs ont eu accès à des opportunités de volontariat dans le cadre du programme « Citizen at Work » pour un objectif de 100 % d'ici 2025

78 %
de nos collaborateurs ont bénéficié de la couverture sociale de base commune en 2023, l'objectif étant d'atteindre 100 % d'ici 2025

Les femmes mieux représentées

39 %
des Actionnaires d'Air Liquide sont des femmes

40 %
des membres du CCA (Comité de Communication auprès des Actionnaires) sont des femmes

42 %
de femmes au sein du Conseil d'Administration

Faire le choix d'une performance dans la durée

"Près de 800 000, c'est le nombre d'Actionnaires individuels en 2023, contre près de 750 000 en 2022. Cette croissance est aussi le fruit de la relation unique que le Groupe entretient avec ses Actionnaires individuels depuis sa création. Une relation construite sur la confiance, la proximité et le dialogue."

Jérôme Pelletan
Directeur Financier
d'Air Liquide

Une solide performance

En 2023, dans un contexte économique et géopolitique complexe, Air Liquide a une nouvelle fois démontré la résilience de son modèle d'affaires, fondé sur la diversité de ses géographies et de ses métiers. Présent dans 72 pays, le Groupe accompagne des clients dans la quasi-totalité des secteurs de l'économie tels que l'industrie, le spatial, l'électronique, ou encore les marchés d'avenir, comme la transition énergétique et la santé. Dans ces secteurs porteurs, les opportunités se multiplient et Air Liquide peut s'appuyer sur la mobilisation et les compétences de ses équipes pour proposer des solutions toujours plus innovantes et performantes aux clients et patients.

En plaçant le développement durable au cœur de la stratégie du Groupe, le plan stratégique ADVANCE positionne Air Liquide sur une trajectoire de performance globale, c'est-à-dire qui combine performance financière et performance extra-financière. ADVANCE lui permet ainsi de garder un cap clair et de poursuivre sa trajectoire de croissance, tout en construisant un avenir durable.

Une création de valeur dans la durée

L'action Air Liquide réalise une croissance régulière, accompagnée d'une augmentation des dividendes versés à ses Actionnaires. De plus, le Groupe distribue régulièrement des actions gratuites, ce qui permet d'étoffer leur portefeuille d'actions dans le temps.

Une fidélité des Actionnaires au nominatif récompensée après deux années civiles pleines de détention de leurs actions

+ 10 % sur le **montant des dividendes perçus** et **+ 10 %** sur le **nombre d'actions gratuites distribuées** lors des opérations d'attribution.

3,20 €
Montant du dividende par action qui sera soumis au vote des Actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2024

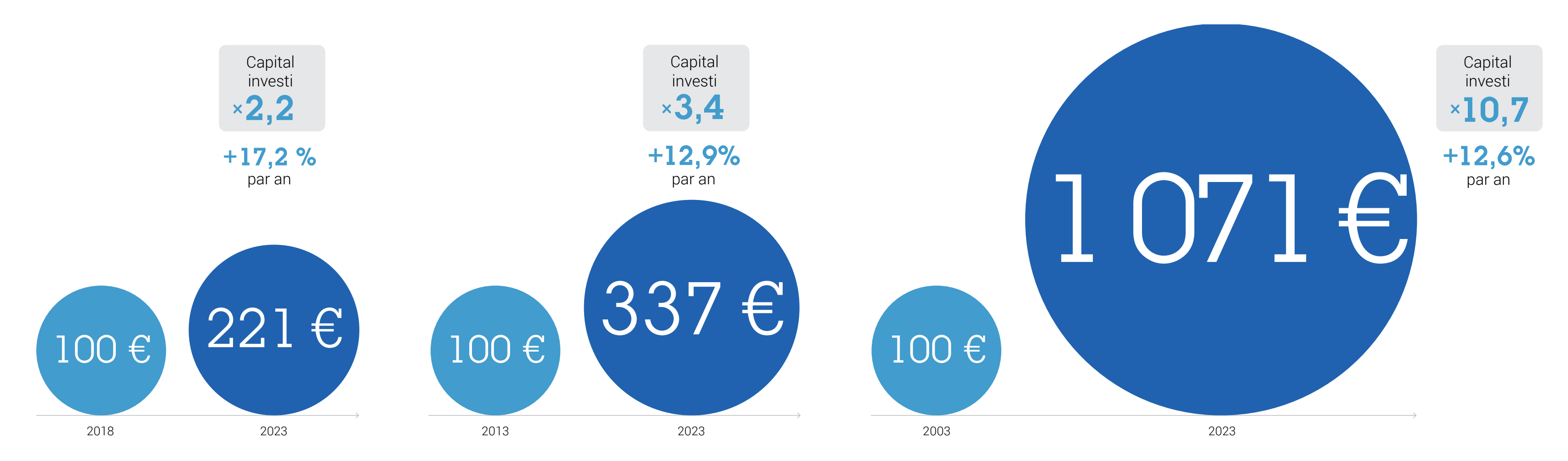
2 x plus
Croissance de l'action Air Liquide (+ 33 %) par rapport à la croissance de l'indice CAC 40 (+ 16,5 %) en 2023

+ 12,6 % / an
Rentabilité moyenne de l'action Air Liquide détenue au nominatif au cours des 20 dernières années (taux de rendement annualisé ou TSR), soit une multiplication du portefeuille par plus de 10 en 20 ans

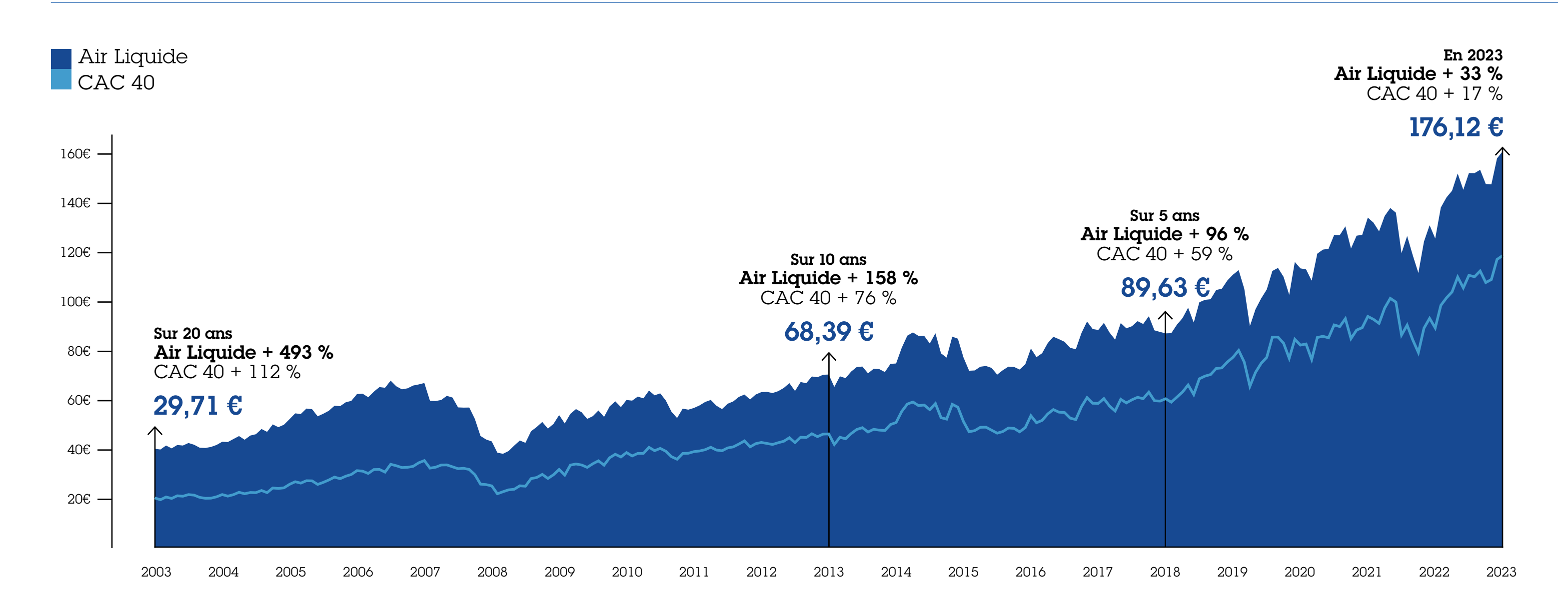
> 2 x plus
Croissance après cinq ans de la valeur du portefeuille d'actions Air Liquide d'un Actionnaire au nominatif qui a réinvesti ses dividendes chaque année (TSR 2018-2023)

La performance de votre action dans la durée

Croissance du portefeuille sur les 5, 10 et 20 dernières années (TSR)[1]



Surperformance dans la durée



Ajusté selon les règles Euronext en vigueur. Cours des actions au 31 décembre de l'année concernée. Tout investissement en actions présente un risque de perte en capital. Les performances passées de l'action Air Liquide ne préjugent pas de ses performances futures. Ceci ne constitue pas un conseil en investissement financier. Vous pouvez consulter les facteurs de risques mentionnés dans le Document d'Enregistrement Universel, disponible sur airliquide.com.

(1) *Calcul basé sur la rentabilité moyenne pour une action détenue au nominatif. Il existe un simulateur en ligne sur le site deveniractionnaire.airliquide.com pour mesurer la rentabilité de vos actions Air Liquide. La rentabilité moyenne (TSR) est un taux de rendement annualisé pour un Actionnaire qui achète ses actions en début de période et les revend en fin de période. La rentabilité moyenne affichée tient compte de l'évolution du cours de l'action, des dividendes réinvestis en actions et des attributions d'actions gratuites (tous deux majorés au titre de la prime de fidélité), et intègre l'impact lié à l'utilisation des droits préférentiels de souscription lors de l'augmentation de capital réalisée en 2016 dans le cadre de l'acquisition de la société Airgas.*

Investir avec une ambition collective : inventer l'avenir !



« Comme dans le domaine du sport, l'entreprise se doit d'être régulière et endurante mais sans aller trop vite. C'est là qu'on arrive à atteindre notre objectif : un bon portefeuille. »



Kelly P.
Actionnaire depuis deux ans



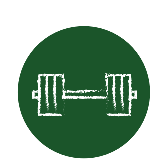
« J'investis dans une entreprise qui est positionnée dans de nombreux secteurs (spatial, santé, automobile) dont les technologies impactent la vie de chacun. J'ai confiance en cet investissement en lien avec mes valeurs. »



Edgar T.
Actionnaire depuis quatre ans



« Je bénéficie de dividendes tous les ans que je réinvestis dans de nouvelles actions. J'ai confiance en cette action qui me permet de préparer ma retraite. »



Moshé S.
Actionnaire depuis 22 ans



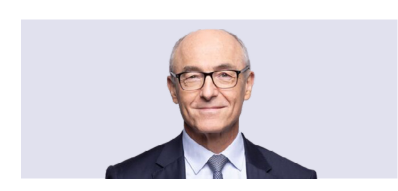
« La grande force d'Air Liquide, c'est l'évolution régulière du cours de son action. Il y a une stabilité également dans la distribution des dividendes aux Actionnaires. Air Liquide fait partie des entreprises qui confirment l'adage : sur la durée, le meilleur placement reste l'action ! »



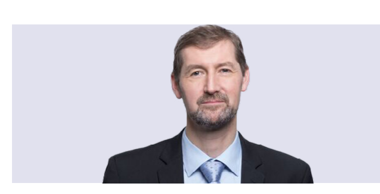
Emmanuel B.
Actionnaire depuis 17 ans

Conseil d'Administration au 31.12.23

La composition du Conseil d'Administration offre une complémentarité d'expériences, de nationalités et de cultures et reflète la politique de diversité définie par le Conseil.



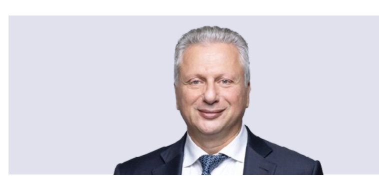
Benoît Potier
Président du Conseil d'Administration
Né en 1957 – Français



Philippe Dubrulle
Administrateur représentant les salariés
Membre du Comité environnement et société
Né en 1972 – Français



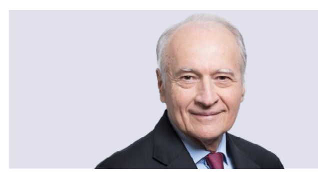
Bertrand Dumazy
Administrateur indépendant
Membre du Comité des nominations et de la gouvernance, membre du Comité d'audit et des comptes
Né en 1971 – Français



Aiman Ezzat
Administrateur indépendant
Membre du Comité d'audit et des comptes
Né en 1961 – Français



Catherine Guillouard
Administratrice indépendante
Présidente du Comité d'audit et des comptes
Née en 1965 – Française



Xavier Huillard
Administrateur indépendant - Administrateur Référent
Président du Comité des rémunérations
Président du Comité des nominations et de la gouvernance
Né en 1954 – Français



François Jackow
Administrateur et Directeur Général
Né en 1969 – Français



Christina Law
Administratrice indépendante
Née en 1967 – Chinoise (Hong Kong)



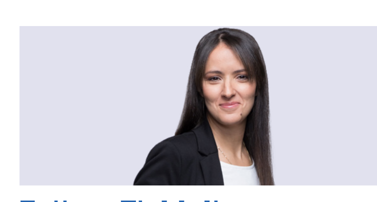
Kim Ann Mink
Administratrice indépendante
Membre du Comité des rémunérations
Née en 1959 – Américaine



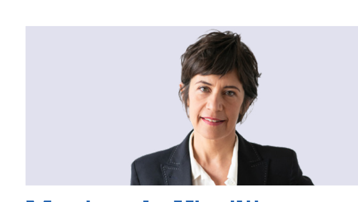
Alexis Perakis-Valat
Administrateur indépendant
Né en 1971 – Français et Grec



Michael H. Thaman
Administrateur indépendant
Né en 1964 – Américain



Fatima Tighlaline
Administratrice représentant les salariés
Membre du Comité des rémunérations
Née en 1979 – Française



Monica de Virgiliis
Administratrice indépendante
Membre du Comité environnement et société
Née en 1967 – Italienne et française



Annette Winkler
Administratrice indépendante
Présidente du Comité environnement et société, membre du Comité des nominations et de la gouvernance
Née en 1959 – Allemande



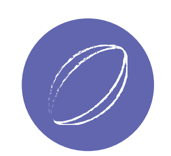
En savoir plus
sur les membres du Conseil d'Administration : airliquide.com

Une relation de proximité

Cette relation se nourrit au quotidien des échanges personnalisés que vous entretenez avec nos plus de 40 experts et conseillers de la Direction du Service Actionnaires. Partage d'informations, réponses à vos questions sur la gestion de votre compte, la prime de fidélité, la fiscalité, ou encore la transmission de patrimoine… les rencontres entre Air Liquide et ses Actionnaires individuels sont des moments privilégiés. Retour sur une année « sportive ».



« Ma relation avec Air Liquide a débuté lors d'une visite fortuite au Carré des Actionnaires pour demander des renseignements sur l'entreprise. Une conseillère a répondu à toutes mes questions et en rentrant chez moi j'ai tout de suite fait les démarches en ligne pour devenir Actionnaire. Cela a été très rapide, en quelques clics ! Je trouve que c'est un Groupe qui communique très bien et de façon concrète sur ses réalisations et sur ses projets d'avenir. »



Maïté L.
Actionnaire depuis huit ans



3 MAI

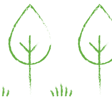
Assemblée Générale

Temps fort de la démocratie actionnariale, l'Assemblée Générale a réuni **près de 4 500 participants** en direct. Un moment privilégié d'échange qui a permis de vous immerger dans la vie du Groupe et de prendre part aux décisions stratégiques.

Rendez-vous au Palais des Congrès le **30 avril 2024** pour l'Assemblée Générale 2024 !







26 – 28 JUIN

Salon BoursoLive – Les Rencontres

Ce salon 100 % digital a réuni plus de 2 000 personnes pendant trois jours dont **1 200 visiteurs** sur le stand Air Liquide. Sa mission ? Ouvrir les portes de la bourse au plus grand nombre.
Au programme du stand Air Liquide : des échanges avec nos experts, une conférence « Investir en bourse, quel(s) intérêt(s) ? » et un webinaire « L'hydrogène, une solution pour décarboner les transports ».





SEPTEMBRE

Vidéos pédagogiques « Passez à l'action ! »

Une série de **cinq** courtes vidéos pédagogiques pour comprendre l'essentiel de la bourse et permettre aux Actionnaires individuels de mieux gérer leur portefeuille d'actions Air Liquide.





SEPTEMBRE – OCTOBRE

3 réunions Actionnaires en régions

Des temps de dialogue et des occasions d'aller à votre rencontre en régions plusieurs fois dans l'année. Nous vous avons retrouvés cette année à Strasbourg, Annecy et Bordeaux.

Plusieurs réunions prévues en 2024 : plus d'informations sur la page "Agenda des événements" du site airliquide.com, rubrique Actionnaires.





25 OCTOBRE

Webinaire « L'actionnariat en pratique »

1 300 personnes connectées en direct pour **45 minutes** d'échange et de questions / réponses avec trois experts de la Direction du Service Actionnaires d'Air Liquide. Différents sujets liés aux actions ont pu être abordés : mode de détention, prime de fidélité, transmission, fiscalité, fraudes et piratage. Une émission animée par la journaliste Hélène Gateau.





28 NOVEMBRE

Salon Investir Day

Cette cinquième édition a réuni au Carrousel du Louvre à Paris **plus de 5 000 participants** autour de l'investissement et de l'actionnariat. Au programme : conférences et tables rondes en espace public, mais aussi des échanges sur notre stand avec nos Conseillers Relations Actionnaires et nos experts métiers autour de l'intelligence artificielle, la R&D, le traitement de l'eau ou encore la décarbonation de l'industrie et du transport. L'occasion aussi de découvrir en réalité virtuelle comment fonctionne une station à hydrogène modulaire et comment s'effectue le plein d'un véhicule.



Dans les coulisses du Comité de Communication auprès des Actionnaires

Créé il y a près de 40 ans, en 1987, le Comité de Communication auprès des Actionnaires (CCA) d'Air Liquide encourage un dialogue régulier, approfondi et de qualité entre ses 12 membres représentant les Actionnaires individuels, le Président du Conseil d'Administration et les équipes Air Liquide en charge des Actionnaires. Nommés pour 3 ans, les membres se réunissent trois fois par an en séance plénière.

Ce comité a trois missions :
- exprimer les préoccupations et besoins des Actionnaires individuels en termes de communication
- émettre des propositions pour faire évoluer les formats de communication destinés aux Actionnaires individuels
- participer à des groupes de travail sur des problématiques spécifiques



Le CCA en vidéo



Photo prise à l'occasion d'une réunion du CCA en présence de neuf de ses membres, du Président du Conseil d'Administration et des équipes Air Liquide en charge des Actionnaires.

La parole aux membres du CCA...



« Air Liquide est largement reconnu pour sa culture actionnariale. L'Actionnaire n'est pas un numéro, il est écouté, il a une voix. Et le Comité porte sa voix, ce qui favorise le dialogue. »

Nathalie S.
Membre depuis 2022



« J'ai le sentiment d'être très associé au Groupe, presque d'en faire partie. J'ai également conscience d'être la voix d'une partie des Actionnaires, notamment ceux de ma génération, et c'est assez valorisant. »

Bernard T.
Membre depuis 2020



« Échanger avec les services marketing et communication Actionnaires ainsi qu'avec l'équipe dirigeante Air Liquide est un moment de partage enrichissant pour nous, le CCA, et nous tentons d'apporter des informations "extérieures" utiles pour Air Liquide et ses ambitions. »

Guillaume C.
Membre depuis 2022



« Être membre du CCA, c'est être partie prenante d'une entreprise dont on détient une partie du capital. Cela me permet de côtoyer le Groupe de près : ses dirigeants, ses enjeux et bien sûr sa communication auprès des Actionnaires. La diversité des profils (âge, sexe, culture, profession…) permet de bénéficier d'une variété de sensibilité et d'éviter d'avoir une vision monolithique des choses. »

Constance B.
Membre depuis 2022



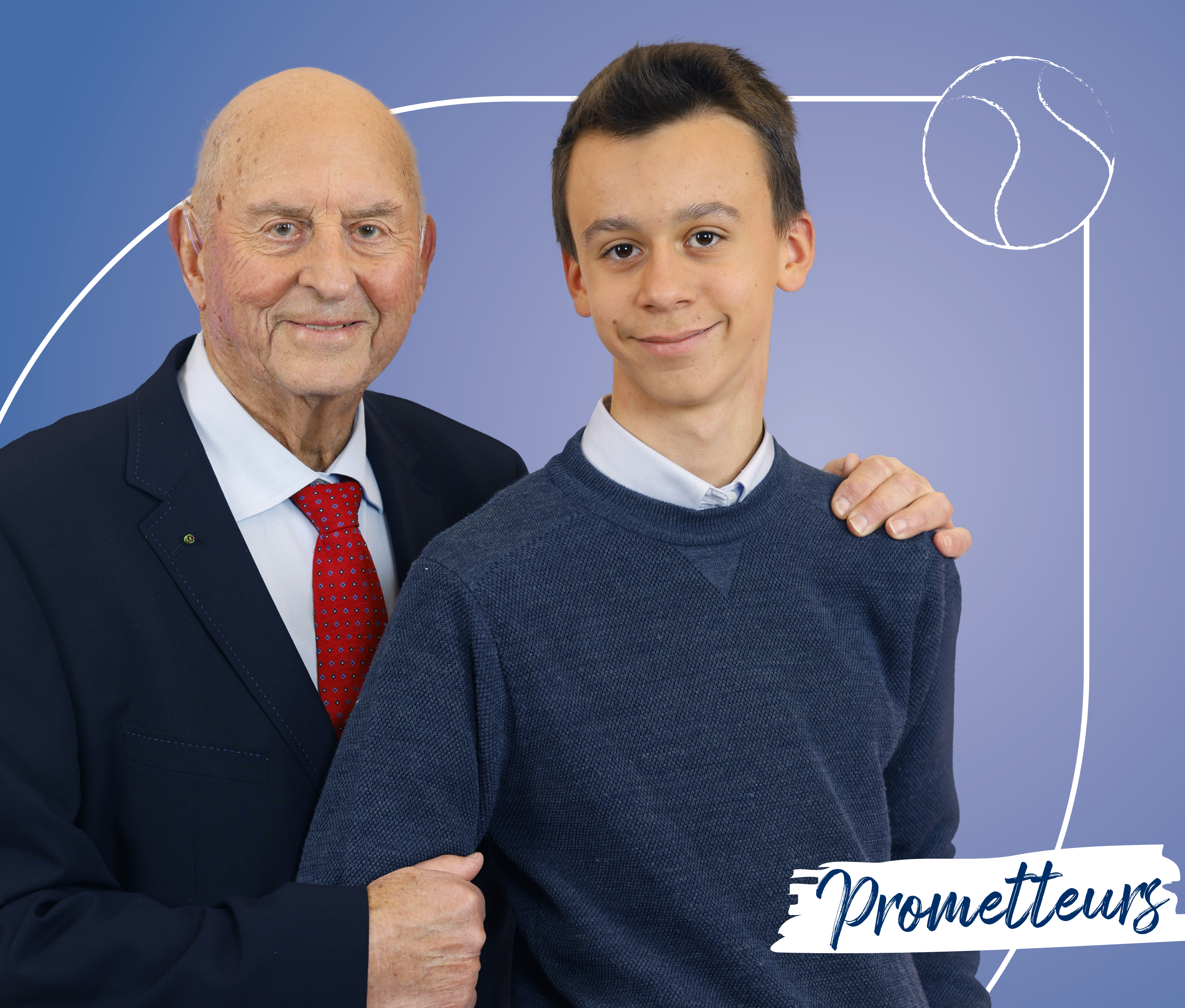
« Être membre du CCA donne du sens à mon investissement financier. Je me sens utile en contribuant à l'information apportée aux autres Actionnaires et aux liens tissés entre Air Liquide et ses Actionnaires. »

Marie-Amélie P.
Membre depuis 2022



« Air Liquide accorde une place centrale à la communication actionnariale. On se sent écouté, considéré et je suis heureux d'être impliqué. En tant que membre salarié, ce sentiment me semble dupliqué. »

Olivier G.
Collaborateur Air Liquide et membre depuis 2022



« Je trouve que le Groupe guide bien les jeunes Actionnaires. »

Étienne V.E.
Actionnaire depuis huit mois

« Les Fiches Pratiques sont très bien faites pour initier à la bourse et pour expliquer le fonctionnement des actions Air Liquide. »

Hubert V.E.
Actionnaire depuis 60 ans,
son grand-père

Fiches Pratiques de l'Actionnaire 2024

Les Fiches Pratiques de l'Actionnaire vous informent et vous guident dans la gestion de votre portefeuille d'actions Air Liquide.



Version digitale
www.airliquide.com

Emmanuel B.
Actionnaire depuis 17 ans

Persévérant

Trois façons de détenir ses actions Air Liquide

Deux auprès de votre établissement financier et **une** directement chez Air Liquide.

01

01. Au porteur

Vous détenez un compte-titres ou un Plan d'Épargne en Actions (PEA) auprès d'un **établissement financier**. Vos actions sont détenues « au porteur ». Votre interlocuteur est votre établissement financier.

02. Au nominatif administré

Vous détenez un compte-titres ou un PEA auprès d'un **établissement financier** à qui vous avez demandé **la conversion de vos titres** du mode « porteur » au mode « nominatif administré » (voir Fiche Pratique n°2). Les actions au nominatif administré sont éligibles à la **prime de fidélité** (voir Fiche Pratique n°3) ; elles sont inscrites à votre nom dans le registre d'Air Liquide. Votre interlocuteur reste votre établissement financier.

03. Au nominatif pur

Vous détenez un compte-titres **directement chez Air Liquide**, sans passer par un établissement financier. Vos actions sont éligibles à la **prime de fidélité** (voir Fiche Pratique n°3) et sont inscrites à votre nom dans le registre d'Air Liquide. Votre interlocuteur est Air Liquide.

Pour information, vous avez le droit de détenir en même temps des actions au porteur, au nominatif administré et au nominatif pur.

	Auprès d'un établissement financier		Directement chez Air Liquide
Différences selon le mode de détention de vos titres	**Au porteur**	**Au nominatif administré**	**Au nominatif pur**
Mes actions sont éligibles à la prime de fidélité[a]	Non	Oui	Oui
Je bénéficie d'actions gratuites	Oui	Oui	Oui
Mon compte est tenu par	Mon établissement financier		Air Liquide
Mon interlocuteur est			
Je passe mes ordres de bourse auprès de			
Mon Imprimé Fiscal Unique (IFU) est envoyé par			
Droits de garde et frais de gestion	Selon l'établissement financier		Gratuits
Frais de courtage			0,1 % HT ou 0,18 % HT[b] sans minimum
Je suis convoqué(e) à l'Assemblée Générale par	Mon établissement financier	Air Liquide	
Je peux inscrire mes actions dans un PEA	Oui	Oui	Non

(a) Pour les actions conservées plus de deux années civiles pleines et selon les conditions prévues par les statuts d'Air Liquide.
(b) Voir les conditions des taux de courtage dans la Fiche Pratique n°6.

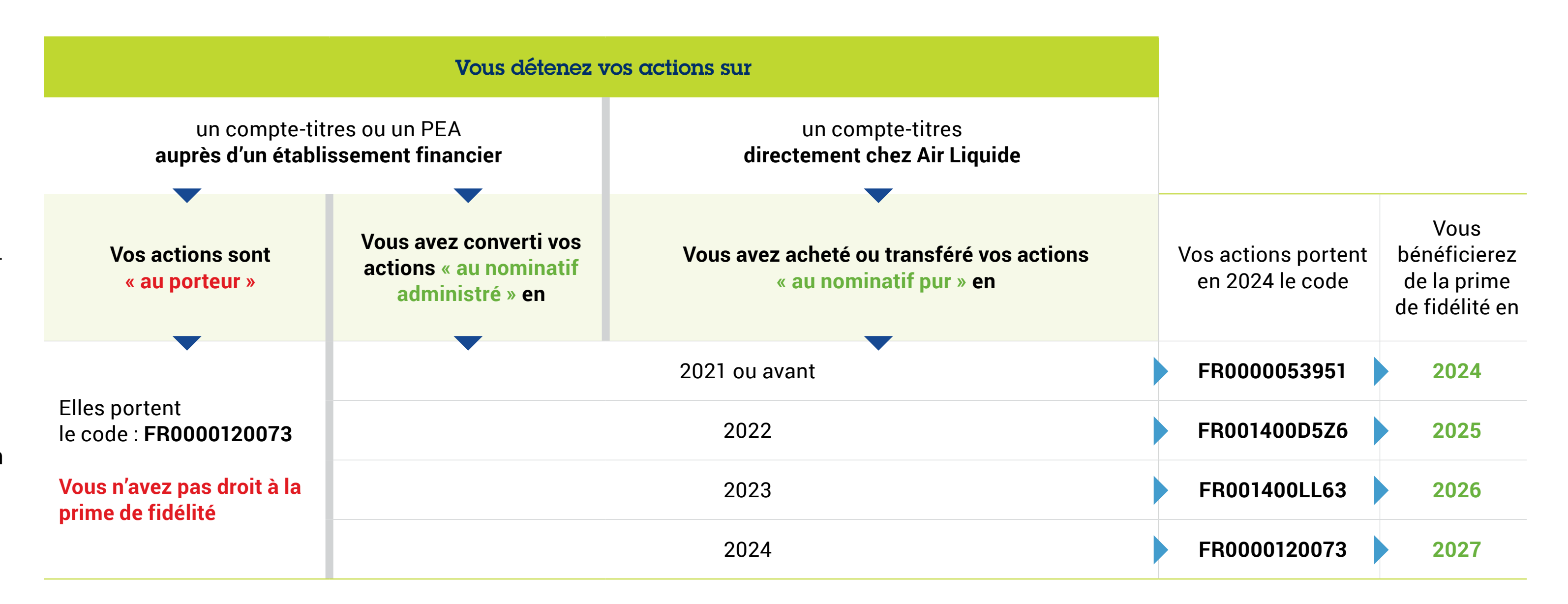
À quoi correspondent les codes valeurs ISIN ?

Les codes ISIN *(International Securities Identification Numbers)* sont des **identifiants internationaux uniques** qui permettent d'identifier les valeurs mobilières, comme les actions, sans risque d'erreur. Il existe des codes valeurs permanents et intermédiaires.

Pourquoi ?

Les actions Air Liquide sont réparties en **4 « codes valeurs » ISIN**. Pour les actions détenues **au nominatif**, ces codes vous permettent de visualiser **leurs droits à la prime de fidélité selon la date d'acquisition** de vos actions.

Pour information, si vous détenez vos titres directement chez Air Liquide, ces codes apparaissent sur votre relevé de compte-titres accessible en ligne depuis votre Espace Actionnaire.



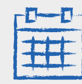
Vous détenez vos actions sur				
un compte-titres ou un PEA auprès d'un établissement financier		un compte-titres directement chez Air Liquide		
Vos actions sont « au porteur »	**Vous avez converti vos actions « au nominatif administré » en**	**Vous avez acheté ou transféré vos actions « au nominatif pur » en**	Vos actions portent en 2024 le code	Vous bénéficierez de la prime de fidélité en
Elles portent le code : **FR0000120073** **Vous n'avez pas droit à la prime de fidélité**	2021 ou avant		**FR0000053951**	**2024**
	2022		**FR001400D5Z6**	**2025**
	2023		**FR001400LL63**	**2026**
	2024		**FR0000120073**	**2027**



Le + Air Liquide

La fidélité paie chez Air Liquide : grâce à l'inscription de vos titres au nominatif, **votre fidélité est récompensée !**

Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de **+ 10 % sur le montant des dividendes perçus et de + 10 % sur le nombre d'actions gratuites** distribuées lors des opérations d'attribution (voir Fiche Pratique n°3).



Calendrier

Si vous détenez un compte-titres directement chez Air Liquide, vos ordres d'achat doivent être exécutés au plus tard le **31 décembre 2024 à 14h00** (heure de Paris) pour être comptabilisés en **2024** et bénéficier de la prime dès **2027**.

Bon à savoir…

Plan d'épargne en actions (PEA) et prime de fidélité

Vous pouvez **bénéficier de la fiscalité réduite du PEA** et demander à votre établissement financier **la conversion de vos actions « au nominatif administré »** : elles seront alors éligibles à **la prime de fidélité d'Air Liquide**. Contactez votre établissement financier ou transmettez lui le formulaire de conversion disponible sur airliquide.com (Vos documents essentiels > Formulaires > Conversion / Transfert).
Pour rappel, **Air Liquide ne propose pas de PEA**.

Comment inscrire vos actions au nominatif ?

Quelles sont les démarches à faire ?

02

Vers le nominatif administré[a]

Vous détenez vos actions dans un établissement financier (« au porteur »). **C'est à vous de demander** à votre établissement financier **la conversion** de vos actions du « porteur » au « nominatif administré ».

- **Demandez directement à votre établissement financier** : il se peut qu'il le propose sur son site Internet ; ou
- **Transmettez à votre établissement financier le formulaire Air Liquide de conversion de titres au nominatif administré rempli par vos soins.** Il est à télécharger depuis airliquide.com (Vos documents essentiels > Formulaires > Conversion / Transfert) ou à demander à la Direction du Service Actionnaires.

Suite à cette conversion, vos titres seront inscrits dans le registre d'Air Liquide à votre nom alors que votre compte-titres reste dans votre établissement financier.

Vers le nominatif pur[a][b]

Vous détenez vos titres dans un établissement financier (« au porteur » ou « au nominatif administré »). **C'est à vous de demander** à votre établissement financier **le transfert de vos actions chez Air Liquide** (« au nominatif pur »).

- **Transmettez à votre établissement financier le formulaire Air Liquide de transfert de titres au nominatif pur rempli par vos soins.** Il est à télécharger depuis airliquide.com (Vos documents essentiels > Formulaires > Conversion / Transfert) ou à demander à la Direction du Service Actionnaires.

Votre établissement financier réalisera l'opération et en informera Air Liquide. La Direction du Service Actionnaires vous transmettra alors une Convention de compte qu'il faudra retourner complétée pour finaliser l'ouverture de votre compte-titres chez Air Liquide.

(a) Les frais de conversion et les délais de traitement peuvent varier : renseignez-vous auprès de votre établissement financier.
(b) Hors titres détenus sur un PEA.



Le + Air Liquide

- Grâce à l'inscription de vos titres **au nominatif, votre fidélité est récompensée !** Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de **+ 10 % sur le montant des dividendes perçus** et **+ 10 % sur le nombre d'actions gratuites distribuées** lors des opérations d'attribution (voir Fiche Pratique n°3).
- En détenant vos titres directement chez Air Liquide (« nominatif pur ») :
  - les **droits de garde** et les **frais de gestion** sont **gratuits** ;
  - le **taux de courtage en ligne** est de **0,1 %* HT, sans minimum**.

** Pour tous les achats réglés en totalité par prélèvement automatique (zone SEPA) ou par carte bancaire (maximum 3 000 €) et pour toutes les ventes.*

Bon à savoir...

Bénéficiez de la prime de fidélité **dès 2027** en convertissant vos titres **avant fin 2024**. Cette conversion peut prendre **plusieurs semaines** et de possibles **frais bancaires** peuvent être appliqués : si vous avez réalisé plusieurs achats de titres en 2024, afin de réduire ces frais, faites la demande de conversion de vos titres **en une seule fois** auprès de votre établissement financier, **au plus tard en novembre 2024**.

La prime de fidélité d'Air Liquide proposée aux Actionnaires

Pour vous remercier de votre fidélité, vous avez le droit à une prime.

03

Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de :

+ 10 % sur **le montant des dividendes perçus** et sur **le nombre d'actions gratuites distribuées** lors des opérations d'attribution[a]

(a) *Par exemple, lors de la distribution de 2022 d'une action gratuite pour 10 détenues, tout Actionnaire qui détenait 100 actions au nominatif depuis plus de deux années civiles pleines (avant le 1er janvier 2020) en a reçu* ***11 gratuites****, soit* ***une de plus*** *grâce à la prime de fidélité.*

Vos titres au nominatif sont éligibles à **la prime de fidélité** : vous en bénéficiez **automatiquement**, il n'y a aucune démarche à effectuer de votre part si vos actions remplissent les **3 conditions** suivantes.

Comment en bénéficier ?

Il vous suffit de détenir vos actions :

1. auprès d'un **établissement financier au nominatif administré** ou **directement chez Air Liquide** ;
2. depuis **plus de deux années civiles pleines** (du 1er janvier au 31 décembre) ;
3. d'être **toujours détenteur des actions** le jour de la mise en paiement du dividende ou le jour de l'attribution des actions gratuites.

Le calendrier de la prime de fidélité

2024	2025/2026	2027	2028...
Pour vos titres détenus : • Auprès d'un établissement financier → demandez la conversion de vos titres du « porteur » au « nominatif administré » pour qu'ils soient convertis avant le 31 décembre. • Directement chez Air Liquide → vous n'avez rien à faire (titres « au nominatif pur »).	Vous conservez vos titres au nominatif pendant **deux années civiles pleines**.	Vous bénéficiez **pour la première fois** de la prime de fidélité pour ces actions.	Vous bénéficiez **chaque année** de la prime de fidélité pour ces actions.



Calendrier

Pour des actions achetées en 2024 pour bénéficier de la prime dès 2027 :

- Si vous les avez achetées auprès de votre établissement financier → vous devez lui demander la **conversion de vos titres au nominatif administré** de façon à ce qu'ils soient convertis **avant le 31 décembre 2024** (voir Fiche Pratique n°2).
- Si vous les avez achetées **directement** chez Air Liquide (« nominatif pur ») : vous n'avez rien à faire. Vos derniers ordres d'achat pour 2024 doivent être exécutés au plus tard le **31 décembre à 14h00** (heure de Paris).

Bon à savoir...

Dans le cadre d'une donation ou d'un don manuel au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ou d'une succession, **la prime de fidélité est conservée** car la durée de détention est maintenue (voir Fiche Pratique n°11).

Tout savoir sur le dividende chez Air Liquide

Au cours des 20 dernières années, Air Liquide a **toujours maintenu ou augmenté la valeur faciale* du dividende**.

(a) La valeur faciale est la valeur du dividende lorsque son montant est soumis à l'approbation des Actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

04

Le dividende correspond à la part du résultat net du Groupe distribuée aux Actionnaires. Chez Air Liquide, cette part représente **plus de la moitié du résultat net**, ce qui témoigne de la volonté du Groupe de vous **associer aux fruits de sa croissance**.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer

- Si vous détenez vos actions auprès d'un établissement financier, Air Liquide verse le dividende brut à votre établissement financier qui **crédite ensuite votre compte du dividende net** d'éventuels prélèvements.
- Si vous détenez vos actions directement chez Air Liquide, ce dernier **crédite directement votre compte bancaire du dividende net** d'éventuels prélèvements. Si vous avez changé de coordonnées bancaires, **n'oubliez pas de les mettre à jour**.

Paiement du dividende

Le dividende est mis en paiement **le 22 mai 2024**.

Votre compte bancaire est crédité dans les jours suivants selon les délais de traitement de votre établissement financier.

Montant du dividende 2024

3,20 € par action[a], soit un **taux de distribution de 56 %** du résultat net publié.

(a) Montant proposé à l'Assemblée Générale du 30 avril 2024 au titre de l'exercice 2023.

Le + Air Liquide

Pour le paiement du dividende en 2025, si vous détenez vos actions **directement** chez Air Liquide, vous pouvez demander en ligne la dispense d'acompte depuis votre Espace Actionnaire **entre le 1er septembre et le 30 novembre 2024**.

Calendrier

Votre dividende **en 2024** :

- **17 mai : Dernier jour d'exécution d'un ordre d'achat** pour percevoir le dividende de l'exercice 2023 pour ces actions.
- **20 mai : Détachement du coupon**. Le cours d'ouverture de l'action Air Liquide est minoré du montant du dividende.
- **22 mai : Mise en paiement** du dividende.

Bon à savoir...

(pour les résidents fiscaux français selon la réglementation en vigueur)

La dispense d'acompte pour les dividendes à percevoir en 2025

Lorsqu'un Actionnaire perçoit des dividendes, une retenue de 30 %, dont 12,8 % au titre d'un acompte d'impôt, est prélevée. Si vous remplissez les conditions ci-dessous, vous pouvez demander à **être dispensé(e) de cet acompte**. Il est à noter que la dispense d'acompte n'est pas libératoire de l'impôt.

Conditions pour demander la dispense (voir Fiche Pratique n°10) : votre revenu fiscal de référence pour 2023 (mentionné sur votre avis d'impôt sur le revenu reçu en 2024) est :

- **inférieur à 50 000 €** pour une personne seule ; ou
- **inférieur à 75 000 €** pour une imposition commune.

Les actions gratuites

Un avantage accordé par Air Liquide **à tous les Actionnaires**.

05

Air Liquide **attribue régulièrement[a] des actions gratuites à tous ses Actionnaires**. En juin 2022, Air Liquide réalisait sa 31ème attribution d'actions gratuites, avec pour parité 1 action gratuite pour 10 détenues.

Faire croître votre nombre d'actions… et donc vos droits au dividende !

Pour **tous les Actionnaires**, l'attribution d'actions gratuites permet de voir **son portefeuille s'étoffer dans le temps**. Outre la distribution d'environ 55 % de son résultat net sous forme de dividendes, Air Liquide reverse une partie de ses réserves[b] à **tous ses Actionnaires** sous forme d'actions gratuites en proportion du nombre de titres déjà détenus. Les actions gratuites attribuées **donnent droit** au dividende, au même titre que les actions dont elles sont issues.

Effet de la prime de fidélité sur la distribution d'actions gratuites (voir Fiche Pratique n°3)

Lors de la distribution d'actions gratuites de **juin 2022**, tout Actionnaire qui détenait **100 actions** depuis **plus de deux années civiles pleines** (avant le 1er janvier 2020) :

- si détenues **au porteur**, l'Actionnaire a reçu **10 actions supplémentaires ➜** parité 1 gratuite pour 10 détenues;
- si détenues **au nominatif**, l'Actionnaire a bénéficié de la **prime de fidélité** et a reçu **11 actions supplémentaires ➜** parité **1 gratuite pour 10 détenues et 1 action gratuite supplémentaire** grâce à la prime de fidélité (+ 10 %).

Fraction d'actions

Si le nombre d'actions que vous détenez n'est **pas un multiple de la parité** de l'opération d'attribution, une somme d'argent correspondant à la **valeur de la fraction** d'action ne pouvant être distribuée, appelée **« rompu », vous sera versée sur votre compte bancaire**.

(a) Neuf distributions d'actions gratuites au cours des 20 dernières années.
(b) Parts des résultats nets antérieurs non distribués.

Exemple de calcul des rompus lors de la distribution d'actions gratuites de juin 2022

- Un Actionnaire détenant 225 titres en portefeuille a donc reçu **22 actions gratuites** (1 action gratuite pour 10 actions détenues) et **la valeur en euros de 5 rompus** (0,5 action).
- Parmi ces 225 actions, 112 bénéficiaient de la prime de fidélité. Il a donc reçu en plus **1 action gratuite supplémentaire** (+ 10 % d'actions gratuites donc 1 action gratuite supplémentaire pour 100 actions détenues) et **la valeur en euros de 1,2 rompu** (0,12 action).

Bon à savoir…

Vos avantages sont préservés
Les actions gratuites attribuées ont les mêmes caractéristiques que les actions dont elles sont issues : éligibilité à la **prime de fidélité, durée** de détention, droit de **vote**, droit au **dividende**.

L'attribution d'actions gratuites s'opère **compte par compte** et **mode de détention par mode de détention** : il n'y a **pas de fongibilité des rompus.** Ainsi, si vous possédez des titres sur un compte-titres ordinaire et sur un PEA ou si vous détenez des titres « au nominatif administré » et d'autres « au porteur », la non-fongibilité des rompus entraîne que **les rompus de ces titres ne peuvent s'additionner pour créer une nouvelle action gratuite supplémentaire**.

Achat et vente d'actions Air Liquide

Il existe **différents ordres de bourse** pour acheter ou vendre des actions.

06

Où acheter ou vendre ses titres Air Liquide ?

- **Auprès d'un établissement financier** : si vous y détenez un **compte-titres** ou un **PEA**.
- **Directement chez Air Liquide** : si vous détenez **directement votre compte-titres chez Air Liquide**.

Comment acheter ou vendre ses actions ?

Il existe **plusieurs façons** d'acheter ou de vendre des actions : nous vous décrivons ci-contre les trois façons les plus fréquentes. Pour information, l'achat ou la vente d'actions correspond au **passage d'un ordre de bourse**.

Bon à savoir...

- Si votre ordre **« à cours limité »** ou **« à la meilleure limite »** est exécuté partiellement, des frais supplémentaires peuvent être ajoutés puisque l'ordre pourra être exécuté en plusieurs fois.
- En cas **d'exécution partielle d'un ordre « à la meilleure limite »**, la suite de l'ordre se fera non plus à la meilleure limite mais à la limite de la première exécution partielle qui devient le **« cours limité »**.

Comparaison entre les trois ordres de bourse les plus fréquents

Au marché	À cours limité	À la meilleure limite
Taux de courtage pour **les actions détenues directement chez Air Liquide** (nominatif pur) : **0,1 % HT ou 0,18 % HT**[(a)] sans minimum d'achat ou de vente.		
	Indication d'un cours limité :	
Non	Oui	Non
	L'ordre est...	
...**prioritaire** sur les autres types d'ordres.	...exécuté seulement si le cours **atteint la limite fixée** : – à **l'achat**, cours **égal ou inférieur à la limite** ; – à **la vente**, cours **égal ou supérieur à la limite**. Il se peut donc qu'il ne soit **pas exécuté** ou **pas totalement exécuté**.	...exécuté au **meilleur cours disponible** lors de son arrivée sur le marché, à l'achat comme à la vente.
	L'exécution de l'ordre...	
...est **totale et immédiate** lorsque l'ordre de bourse arrive sur le marché.	...peut être **partielle** si la quantité de titres négociables sur le marché n'est pas disponible au cours limite fixé.	...peut être **partielle** si la quantité de titres négociables sur le marché n'est pas disponible à ce meilleur cours.
	Durée de validité[(b)]	
Immédiat	Jusqu'à deux mois	Jusqu'à deux mois

(a) Voir les conditions générales des conventions de compte-titres.
(b) À titre indicatif : durées proposées pour les actions détenues directement chez Air Liquide.



Calendrier

Si vous détenez vos actions directement chez Air Liquide, vos ordres d'achat doivent être **exécutés** au plus tard **le 31 décembre 2024 à 14h00** (heure de Paris) pour être comptabilisés en **2024** et bénéficier de la prime dès **2027**.

L'Espace Actionnaire en ligne

L'Espace Actionnaire est destiné aux **Actionnaires au nominatif** et permet d'effectuer des démarches en ligne.

07

Les Actionnaires détenant leurs actions **directement chez Air Liquide** peuvent y effectuer **leurs transactions en ligne au taux de courtage de 0,1 %* HT sans minimum**.

L'Espace Actionnaire en ligne vous permet de **gérer en direct** votre portefeuille d'actions en toute **simplicité et sécurité**. Il vous propose une série de services dans un cadre fiable et accessible **24h/24, 7j/7**.

Accédez à votre Espace Actionnaire depuis actionairliquide.com ou airliquide.com

- **Si vous vous êtes déjà connecté(e) :** saisissez votre e-mail et votre code d'accès.
- **En cas de première connexion :** saisissez votre **identifiant** indiqué sur les documents de compte adressés par Air Liquide et suivez les instructions.
- **Si vous avez des questions :** vous pouvez nous **envoyer un e-mail depuis** airliquide.com (rubrique Actionnaires > contactez-nous) ou nous appeler au **0 800 166 179** (appel gratuit depuis un poste fixe).



Si vous détenez vos actions directement chez Air Liquide, **les droits de garde** et les **frais de gestion** sont **totalement gratuits**. Depuis l'Espace Actionnaire, les **frais de courtage** sont **parmi les plus bas du marché à 0,1 %* HT sans minimum**.

** Pour les achats réglés en totalité par prélèvement automatique (zone SEPA) ou par carte bancaire (maximum 3 000 €) et pour toutes les ventes.*

Les multiples services disponibles sur votre Espace Actionnaire en ligne

Si vous êtes Actionnaire	Via un établissement financier (nominatif administré)	Directement chez Air Liquide
VOS INFORMATIONS PERSONNELLES		
Visualiser l'ensemble des comptes-titres Air Liquide dont vous avez la gestion	●	●
Accéder directement à vos informations personnelles	● (a)	●
Modifier vos coordonnées		●
VOS DOCUMENTS D'ACTIONNAIRE		
Consulter et télécharger vos documents de compte : situation de compte, Imprimé Fiscal Unique (IFU)		●
Consulter et télécharger votre portefeuille d'actions ainsi que vos droits à la prime de fidélité	● (a)	●
Demander votre dispense d'acompte sur les dividendes		●
LA GESTION DE VOS ACTIONS		
Acheter ou vendre des actions		● (b)
Visualiser le montant de vos dividentes et l'historique de vos opérations en temps réel		●
VOTRE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE		
Demander à recevoir votre convocation à l'Assemblée Générale	●	●
Voter les résolutions de l'Assemblée Générale	●	●

(a) Ces informations sont transmises par votre établissement financier.
*(b) Sous réserve d'avoir signé une convention de compte avec Air Liquide (à télécharger depuis **le site** airliquide.com, rubrique Actionnaires > Vos documents essentiels, ou à demander à la Direction du Service Actionnaires).*

L'Assemblée Générale d'Air Liquide

Chaque année, l'Assemblée Générale d'Air Liquide est **un temps fort** et **un moment unique d'échange et d'information pour les Actionnaires**.

08

Le Groupe est effectivement très attaché à la participation et au vote de ses Actionnaires, **quel que soit le nombre d'actions détenues**.

L'Assemblée Générale se tiendra cette année **le mardi 30 avril 2024 à partir de 15h00 au Palais des Congrès de Paris**. Retrouvez toutes les informations sur **airliquide.com**, rubrique Assemblée Générale.

Les modalités de vote

Avant l'Assemblée Générale

Le vote par Internet : cette solution simple et sécurisée s'adresse à tous nos Actionnaires. Vous pouvez : **consulter** en ligne la documentation utile à votre vote, **voter** les résolutions, **donner pouvoir** au Président ou à un tiers, **télécharger** une carte d'admission pour assister à l'Assemblée Générale.

Afin **d'être convoqué(e) électroniquement**, en application de la législation française, c'est **à vous de le signifier**. Connectez-vous **à votre Espace Actionnaire et choisissez la convocation électronique** dans la section « Mon Profil /Préférence de communication ».

Voter par Internet en amont de l'Assemblée Générale ne vous empêche pas de venir à l'Assemblée. Il vous suffit de cliquer sur le lien « Demander une carte d'accès » et de remplir les différents champs afin d'obtenir une carte « Actionnaire ayant déjà voté ». Cette carte, réservée aux Actionnaires ayant déjà soumis un vote sur résolution ou un pouvoir (au Président ou à un tiers), sera alors générée et envoyée en quelques jours à votre domicile.

Le vote par courrier : vous pouvez compléter et renvoyer votre formulaire de vote reçu avec la brochure « Avis de convocation ».

Pendant l'Assemblée Générale

Le vote sur place en direct : vous utilisez la tablette fournie à votre arrivée. Pour information, tout Actionnaire présent à l'Assemblée Générale reçoit un **jeton de présence**.

Comment voter par Internet ?

- **Actionnaires au nominatif** : accédez au vote par Internet depuis votre Espace Actionnaire.
- **Actionnaires au porteur** : connectez-vous au **site Internet de votre établissement financier**.

Bon à savoir...

Vous ne pouvez pas vous rendre à l'Assemblée Générale mais souhaitez vous faire représenter pour le vote ?

Faites-vous représenter en donnant pouvoir à la personne de votre choix :

- par Internet, **avant le 27 avril 2024, 15h00** ;
- par formulaire papier, **avant le 26 avril 2024, 23h59**.

Pensez à anticiper : aucune procuration ou mandat ne pourra être traité en direct le jour de l'Assemblée Générale.

Comment voir ou revoir l'Assemblée Générale ?

L'événement est **retransmis en direct sur airliquide.com**, en français, et en anglais et en langue des signes. Il est ensuite disponible en différé sur ce même site.

Plus- ou moins-value de cession

On appelle « **plus-value** » **le gain** obtenu sur la vente de titres et « **moins-value** » **la perte**.

09

Comment les calculer ?

Les plus- ou moins-values de cession correspondent à l'écart entre **le montant de leur cession et le montant de leur acquisition**.

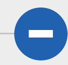
Montant de la cession des actions

(Prix de cession unitaire x nombre d'actions)



Taxes et frais de transaction de cession

Vous trouverez ces informations sur vos « avis d'opéré » de vente.



Montant d'acquisition des actions

(Prix d'acquisition unitaire x nombre d'actions)[a]



Taxes et frais de transaction d'acquisition

Vous trouverez ces informations :

- en cas d'achat sur vos « avis d'opéré » d'achat ;
- en cas de donation sur votre formulaire de donation 2735[b] ou sur l'acte notarié ;
- en cas de succession sur les déclarations 2705[b] et 2706[b].



Plus- ou moins-value nette de frais de courtage

L'imposition des plus-values de cession réalisées est présentée dans la Fiche Pratique n°10.

(a) Prix d'acquisition unitaire ajusté le cas échéant des attributions d'actions gratuites pendant la période de détention des titres.

(b) Formulaires disponibles auprès de l'administration fiscale ou sur le site impots.gouv.fr

Bon à savoir...

(pour les résidents fiscaux français)

Imputation des moins-values (déclaration de revenus 2023 en 2024)

Les moins-values sont imputables sans abattement sur les plus-values. Pour la détermination du montant imposable, c'est le solde ainsi obtenu qui bénéficie de l'abattement associé à la durée de détention des titres cédés ayant fait l'objet d'une plus-value en cas d'option à l'imposition des revenus au barème progressif et uniquement pour les titres acquis avant le 1er janvier 2018. Il revient au contribuable de calculer et de reporter sur le formulaire **2042C** le montant de l'abattement pour durée de détention appliqué sur des plus-values (case **3SG**) et le montant avant abattement (case **3VG** en cas de plus-value imposable ou case **3VH** en cas de moins-value).

Le formulaire 2074 peut vous aider à détailler vos calculs

Attention : les moins-values sont à imputer **en priorité sur les plus-values de la même année** avec possibilité de report pendant 10 ans.

Note : les cases et les formulaires cités ci-dessus seront annoncés par l'administration fiscale en avril 2024, date après la diffusion du présent document. Nous vous invitons donc à vérifier que les éléments mentionnés soient corrects. Pour toute question, **l'administration fiscale est votre interlocuteur privilégié**.

Votre déclaration de revenus en 2024

Ces éléments de fiscalité s'appliquent aux **résidents fiscaux français**.

10

Le **mode d'imposition des revenus des capitaux mobiliers**, dont les dividendes perçus et les plus-values réalisées en 2023 font partie, est à choisir entre :

- le **Prélèvement Forfaitaire Unique** (PFU ou « *flat tax* ») de **30 %** ;
- **l'Imposition des Revenus** (IR) au barème progressif.

Ce choix pourra être **différent chaque année** et s'applique à **l'ensemble de vos revenus de capitaux mobiliers**. Il convient donc que vous évaluiez votre imposition au titre des dividendes et des plus-values de cession de façon globale selon les **deux options** afin de pouvoir faire **votre choix**.

Imposition des plus-values de cession

Option A

- **Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) : 30 %**
  - **Prélèvements sociaux : 17,2 %**
    sur le total des plus-values, sans abattement.
  - **Impôt : 12,8 %**
    sur les plus-values, sans abattement, quelle que soit la date d'acquisition des titres.



OU

Option B

- **Imposition des Revenus (IR) au barème progressif**
  - **Prélèvements sociaux : 17,2 %**
    sur le total des plus-values, sans abattement.
  - **Titres acquis avant le 1er janvier 2018**
    Barème progressif de l'impôt sur le revenu
    après éventuel abattement pour durée de détention[(a)].
  - **Titres acquis à compter du 1er janvier 2018**
    Barème progressif de l'impôt sur le revenu
    sans abattement pour durée de détention.

Imposition des dividendes

Option A

- **Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) : 30 %**
  - **Prélèvements sociaux : 17,2 %**
    sur le montant des dividendes bruts, sans abattement.
  - **Impôt : 12,8 %**
    sur le montant des dividendes bruts, sans abattement.



OU

Option B

- **Imposition des Revenus (IR) au barème progressif**
  - **Prélèvements sociaux : 17,2 %**
    sur le montant des dividendes bruts, sans abattement.
  - **Impôt sur le revenu au barème progressif**
    sur le montant des dividendes bruts, après abattement de 40 %.

(a) *L'abattement est de 50 % pour une durée de détention des titres comprise entre deux et moins de huit ans, 65 % pour une durée de détention des titres d'au moins huit ans.*

Comment remplir votre déclaration de revenus ?

Pour faciliter votre choix, nous vous recommandons, avant l'établissement de la déclaration de vos revenus 2023, d'utiliser **le simulateur de l'administration fiscale disponible sur impots.gouv.fr** et de choisir votre mode d'imposition entre les **deux options** qui sont proposées ci-contre :

Étape 1

Option A, j'opte pour :
le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU ou « *flat tax* ») de 30 %
Je ne coche pas la case **2OP** du formulaire **2042**.



Option B, j'opte pour :
le barème progressif
Je coche la case **2OP** du formulaire **2042**.

Étape 2

Le montant de mon dividende pré-rempli par l'administration fiscale apparaît en case **2BH** (Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème) et l'éventuel acompte d'impôt prélevé au moment du paiement du dividende en case **2CK** (Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà prélevé versé en 2023) du formulaire **2042**.

Étape 3

En cas de plus-values de cession en 2023, je renseigne le montant de mes plus-values sans prendre en compte d'abattement en case **3VG** (Plus-value sans application d'abattement) du formulaire **2042C**.

Étape 4

Uniquement pour l'**Option B**
Je renseigne les éventuels abattements pour durée de détention en case **3SG** (Abattement pour durée de détention de droit commun) du formulaire **2042C**.

*Note : les formulaires et cases cités ci-dessus seront annoncés par l'administration fiscale en **avril 2024**, après la publication des Fiches Pratiques de l'Actionnaire 2024. Nous vous invitons donc à **vérifier que les éléments mentionnés soient corrects**. Pour toute question, **l'administration fiscale est votre interlocuteur privilégié**.*

Le paiement de l'impôt sur les dividendes perçus en 2024 s'opère en deux temps

1. **En 2024**, au moment du **paiement des dividendes** attribués suite à **l'exercice 2023** :

- Si vous aviez fait parvenir à votre teneur de compte avant le 30 novembre 2023 une demande de dispense d'acompte, **seuls les prélèvements sociaux de 17,2 %** vont être retenus ;
- Si vous n'aviez pas fait parvenir à votre teneur de compte avant le 30 novembre 2023 une demande de dispense d'acompte, **les prélèvements sociaux de 17,2 %** vont être retenus **ainsi qu'un acompte de 12,8 %**, donc **une retenue totale de 30 %**.

2. **En 2025**, au moment du **paiement de votre impôt sur vos revenus 2024** de valeurs mobilières, pour le solde éventuel en fonction du mode d'imposition choisi.

Bon à savoir...

Le paiement de l'impôt sur **les plus- et moins-values** de cession de valeurs mobilières **perçues en 2023** sera dû à l'administration fiscale en **septembre 2024**.

Transmission d'actions : vos différentes **possibilités**

Vous pouvez transmettre vos actions à d'autres personnes.

11

Quelles solutions pour transmettre vos actions ?

Transmettre à vos proches des actions Air Liquide c'est, au-delà de la performance des titres, partager avec eux **une culture actionnariale** et **votre attachement au Groupe**.

	DONATION-PARTAGE Partage anticipé, total ou partiel, de vos titres en faveur de vos enfants uniquement[a]	**DONATION SIMPLE** Partage anticipé de vos titres, au(x) bénéficiaire(s) de votre choix	**DON MANUEL** Transmission facilitée de titres à vos proches	**PRÉSENT D'USAGE** Cadeau réalisé à l'occasion d'un événement (mariage, anniversaire, fêtes de fin d'année…)
Acte notarié et effectué devant un notaire	●	●		
Mesures fiscales avantageuses	●	●	●	
Rapportable à la succession du donateur		●	● *(inclus dans le partage des biens)*	
Prix de revient évalué au cours moyen du jour de la déclaration par le notaire ou au cours de clôture de la veille	●	●		
Prix de revient évalué au cours moyen du jour de la déclaration fiscale ou de la donation si celui-ci est supérieur			●	
Prime de fidélité conservée	●	● *(si donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible)*	●	●
Accord écrit des deux parties nécessaires. Pour permettre la valorisation des titres transmis, le don doit être déclaré au moyen de l'imprimé fiscal **2735** dans le mois qui suit la donation au service des impôts du lieu de résidence des donataires. Une copie de cet imprimé doit ensuite être renvoyée si vous êtes Actionnaire directement chez Air Liquide à Air Liquide, sinon à votre établissement financier.			●	
Faible valeur par rapport à la situation financière du donateur				●
Aucune obligation déclarative				●

(a) Donation-partage transgénérationnelle : donation en faveur des petits-enfants.

Exonération d'impôts pour les donations

Tous les 15 ans, vous avez la possibilité de réaliser une donation **en exonération totale de droits** dans la **limite** de :

- **100 000 €** pour **chaque enfant** et par **chacun des parents ;**
- **80 724 €** pour le ou la **conjoint(e)** ou **partenaire de Pacs ;**
- **31 865 €** pour **chaque petit-enfant ;**
- **15 932 €** pour **chaque frère ou sœur ;**
- **7 967 €** pour **chaque neveu ou nièce ;**
- **5 310 €** pour **chaque arrière-petit-enfant**

Succession

Vous pouvez anticiper **la répartition de votre portefeuille d'actions** entre vos héritiers.
À votre décès, **une attestation de votre notaire préalablement établie** et mentionnant votre régime matrimonial, les noms des bénéficiaires et le nombre de titres devant leur être attribués, permettra de **partager le portefeuille selon vos souhaits**.
Votre teneur de compte (Air Liquide pour les Actionnaires directement chez Air Liquide ou votre établissement financier pour les Actionnaires passant via un établissement financier) **exécutera les instructions transmises** par votre notaire ou par le mandataire chargé de votre succession.
Pour permettre la revalorisation des titres, votre teneur de compte doit recevoir **une copie de la déclaration de succession**.

Note : en cas de décès de l'Actionnaire, veuillez contacter le service Succession d'Air Liquide à successions@airliquide.com.

À prévoir

Votre notaire peut vous conseiller **des solutions sur mesure** pour la transmission de valeurs mobilières dans le cadre **d'une donation** ou **d'une succession** ; il en rédigera les actes.

Quelques exemples

- **la donation-partage en démembrement** permet de transmettre vos titres tout en continuant à percevoir les dividendes : l'usufruit. Celui-ci peut être total ou partiel et les droits de donation sont réduits car basés sur la valeur en nue-propriété de la donation ;
- **l'interdiction d'aliéner** empêche la vente des titres ou leur donation pendant une durée déterminée fixée par le donateur ;
- **le droit de retour** permet au donateur de redevenir titulaire des titres si le donataire décède avant lui.

Dans tous les cas, pensez à laisser des **instructions** ou des **documents à vos ayants droits**.

Bon à savoir…

Documents à télécharger ou à envoyer

Sur airliquide.com, vous pouvez télécharger les formulaires **« Don manuel »** ou **« Présent d'usage »** depuis la rubrique Actionnaires > Documents essentiels.
En cas de donation devant notaire, pensez à transmettre à Air Liquide **une copie des documents notariés**.



Le + Air Liquide

Une bande dessinée pédagogique offerte aux Actionnaires mineurs détenant leurs actions directement chez Air Liquide

Déclinée en quatre versions selon l'âge de l'enfant, elle lui est envoyée pour expliquer la bourse et les activités d'Air Liquide.

L'essentiel sur la bourse

Mieux comprendre les marchés financiers.

12

La bourse donne aux entreprises privées **la possibilité de trouver des financements** auprès des investisseurs individuels et institutionnels. Elle est aussi un lieu où s'organise **la confrontation de l'offre et de la demande de titres financiers**.

Marché primaire

Une entreprise peut choisir comme **source de financement** d'aller lever des fonds en bourse. Elle décide alors de **s'introduire en bourse** et émet pour la première fois des actions sur le marché boursier. Si elle souhaite ultérieurement lever à nouveau des fonds en bourse, elle pourra lancer des augmentations de capital.

Ce type de financement correspond au **marché primaire** : c'est celui où les investisseurs qui ont confiance dans l'entreprise la financent directement et reçoivent en échange des actions. Ils deviennent alors **actionnaires de la société, ou co-propriétaires**, et en acceptent les risques et le potentiel de gain.

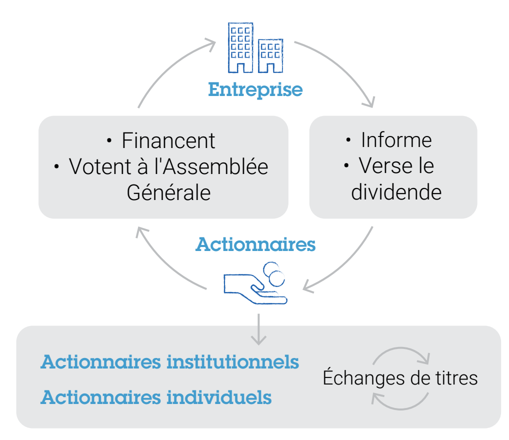
Marché secondaire

Les détenteurs d'actions, les actionnaires, peuvent **vendre leurs actions en bourse à d'autres actionnaires. Cette confrontation de l'offre et de la demande d'actions** détermine le cours de l'action à un instant donné et contribue à son évolution permanente. C'est la « cote » et on dit que la société est **« cotée en bourse »**.

Cette capacité d'échanges des titres constitue le **marché secondaire**. C'est grâce à son existence que le marché primaire est possible : en effet, **cette possibilité de pouvoir revendre son titre** de propriété de la société, matérialisée par la **liquidité de l'action**, est essentielle pour garantir aux premiers investisseurs (sur le marché primaire) la possibilité de revendre leurs titres (sur le marché secondaire) lorsqu'ils souhaiteront récupérer leurs fonds.

La bourse joue ainsi un rôle **primordial dans l'économie** puisque :

- les entreprises y trouvent **une partie des capitaux nécessaires** à leur développement ;
- les actionnaires **financent directement cette croissance** (marché primaire) et **peuvent** ensuite échanger leurs titres (marché secondaire) assurant ainsi la pérennité de ce type de financement pour les entreprises.



Fiche signalétique

Action Air Liquide au 31 décembre 2023
Négociation en continu sur EURONEXT Paris (Compartiment A)
Code valeur : ISIN FR0000120073
Valeur nominale : 5,50 €
Nombre de titres : 524 516 778 titres
Capitalisation boursière : 92 378 millions €
Cours de clôture : 176,12 €
Poids dans l'indice CAC 40 : 5,34 %
Poids dans l'indice EURO STOXX 50 : 2,87 %

Bon à savoir…

LE CAC 40

Le CAC 40 (Cotation Assistée en Continu) est l'indice de référence du marché français. Il mesure l'évolution du cours de bourse de 40 entreprises de la Bourse de Paris. Les valeurs du CAC 40 sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière et de leur part de « flottant », c'est-à-dire la portion de leur capital mise à la disposition du public et donnant lieu à des échanges en bourse.

Air Liquide était, au 31 décembre 2023, **la sixième capitalisation la plus importante** de l'indice CAC 40, **avec une capitalisation boursière de 92 378 millions d'euros** et **un flottant de 100 %**.

Retrouvez-nous

airliquide.com

YouTube
@AirLiquideGroup

LinkedIn
linkedin.com/company/airliquide

Facebook
facebook.com/AirLiquide

Instagram
@air_liquide_group

X
@AirLiquideGroup

Contactez-nous



airliquide.com : Rubrique Actionnaires > Aide en ligne & Contact



0 800 166 179
(appel gratuit depuis la France)
ou depuis l'étranger :
+ 33 1 57 05 02 26



Direction du Service Actionnaires
TSA 91948 – 62978 Arras
Cedex 9

Rencontrez-nous



Carré des Actionnaires
75, quai d'Orsay 75007 Paris
Sur rendez-vous depuis **airliquide.com** > rubrique Actionnaires > Aide en ligne & Contact

Les informations contenues dans le présent Guide Pratique de l'Actionnaire 2024 sont arrêtées au 31 décembre 2023. Les performances passées de l'action Air Liquide ne préjugent pas de ses performances futures.

Directeur de la publication : *François Jackow.* ***Responsable de la rédaction :*** *Domitille Fafin.* ***Dépôt légal :*** *mars 2024. N° ISSN : 2781-7385.* ***Crédits photos :*** *dans le sens de la lecture, p.1-3 : Mourad Mokrani, p.5 : Julien Lutt / Capa Pictures, p.6 : Thomas Laisné / La Company, p.9-12 : Mourad Mokrani, p.13 : Air Liquide, Julien Lutt / Capa Pictures, Olga Kolleeny, AIRBUS SAS, L'Oréal, p.14-15 : Mourad Mokrani, Air Liquide, p.16-17-18-19-35 : Mourad Mokrani.*

Conception-réalisation : emperor

Ce document est imprimé sur un papier certifié issu de forêts gérées durablement, chez un imprimeur certifié Imprim'Vert. ***Impression :*** *Imprimerie Handi'Print.*



Mathilde B.
Actionnaire depuis 11 ans


Version digitale
www.airliquide.com


Air Liquide